



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DOMART-SUR-LA-LUCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

OBJET : Arrêté provisoire d'interdiction de stationnement du lundi 23 mai 2016, 8h00 au mardi 31 mai 2016, 20h00 pour la fête communale du dimanche 29 mai 2016

Le Maire de la commune de DOMART-SUR-LA-LUCE,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu le Code des Communes et notamment les Articles L.131-3 et L.131-4

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures à assurer la sécurité publique lors de cette manifestation,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de la manifestation susvisée, le stationnement sera interdit **du lundi 23 mai 2016, 8h00 au mardi 31 mai 2016, 20h00 :**

- *Place Albert Testelin*

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MOREUIL
- Aux intéressés pour information.

Fait à DOMART-SUR-LA-LUCE

Le 20 mai 2016

Le Maire,
Frédéric BINET